

# LA GAZETTE BOUGARBERSIENNE



LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BOUGARBER CHANGE DE LOOK !

MAI. 2026, NUMÉRO 36



Crédit photo <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA000843C4>

## EDITO DU MAIRE

Chers Bougarbersiennes et Bougarbersiens,  
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance et votre soutien.

Je souhaite également remercier l'ensemble des acteurs de notre commune : les bénévoles, les enseignants, les agents et bien sûr les élus.

Nos associations sont le cœur battant de notre village. Elles créent du lien, animent notre quotidien et participent activement à la convivialité et à la solidarité qui nous rassemblent. Nous continuerons à les soutenir et à les accompagner dans leurs projets.

L'école, quant à elle, occupe une place centrale. Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les parents est essentiel pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Concernant les finances publiques, notre ligne de conduite est claire : une gestion rigoureuse, transparente et responsable. Nous devons maîtriser les dépenses tout en permettant les investissements nécessaires au développement de la commune.

Enfin, je souhaite adresser quelques mots aux nouveaux élus. Votre engagement est précieux. Il repose sur une volonté commune : servir l'intérêt général, travailler ensemble dans le respect et faire avancer notre territoire. Ensemble, avec détermination et esprit d'équipe, nous poursuivrons nos actions au service de tous.

**Jean-Robert LASCOMETTES**

## INSCRIPTION SCOLAIRE

La mairie rappelle aux familles n'ayant pas encore réalisé l'inscription scolaire de leur(s) enfant(s) qu'il est important d'effectuer cette démarche dans les meilleurs délais afin de préparer sereinement la prochaine rentrée.

Les inscriptions se font directement en mairie. Pièces à fournir : copie du livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé de l'enfant.

Merci aux familles concernées d'effectuer cette démarche au plus vite.

## ETAT CIVIL

Naissance :

20 avril 2026 : Antoine LACADÉE

Mariage :

4 avril 2026 : ARRONDO Anaïs et LAZAREVIC Xavier

Décès :

17 avril 2026 : Antoinette BRUEL née POURTET

## AGENDA SPORTIF ET CULTUREL 2026

- Challenge mobilité inter-écoles : 18 au 22 mai
- 50 ans de l'ACCA : 30 mai
- Exposition "l'école d'autrefois" : 8, 9 et 10 juin
- Théâtre (Art 2 Bou) : 19 et 20 juin
- Fête de l'école : 26 juin
- Marché des producteurs : 3 juillet
- Finales tournoi externe de pala : 3 et 4 juillet
- Tournoi interne de pala: 31 août au 10 octobre
- Fêtes locales 18, 19 et 20 septembre
- Trail "La Bougarbersienne": 26 septembre
- 11 novembre à Beyrie en Béarn

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h00.

Tel : 05.59.83.20.21

Mail: [mairie@bougarber.fr](mailto:mairie@bougarber.fr)

## REPAS DES AÎNÉS



Organisé par le CCAS, le traditionnel repas des aînés fut cette année encore un moment fort pour nos jeunes de plus de 65 ans qui se sont retrouvés le samedi 31 janvier 2026 autour d'un repas élaboré par David Vella qui régala les papilles les plus exigeantes.



Bruno Sallaberry, quant à lui, anima avec brio cette après-midi. La décoration de table réalisée par Annick et l'apéritif offert par Colette ont été particulièrement appréciés.



Outre des discussions qui sont allées bon train, faisant parfois renaître un passé chargé de nostalgie, chants et danses ont rassemblé les participants permettant à chacun de savourer ces instants précieux de convivialité et de rencontres.

Au cours du repas, deux convives ont eu l'immense plaisir de remporter les lots mis en jeu lors d'une pesée de fromage et d'un comptage de maïs. Encore bravo à eux ! Un hommage particulier a également été rendu à Corinne, maire du village, pour son investissement.

La nouvelle équipe du CCAS vous donne rendez-vous l'année prochaine !

## RECENSEMENT DE VOLONTAIRES POUR LA RÉCUPÉRATION DE BOIS APRÈS INTEMPÉRIES

Dans le cadre de la **gestion des épisodes climatiques exceptionnels** (tempêtes, vents violents...), la commune souhaite mettre en place un dispositif afin de faciliter le dégagement rapide des voies publiques.

Lors de tels événements, **des arbres ou des branches** appartenant à la commune peuvent tomber sur les routes et chemins communaux. Afin de permettre une intervention rapide et efficace, la municipalité **propose aux habitants intéressés** de se faire connaître pour récupérer ce bois.

Ce dispositif repose sur un **principe** simple :

- la commune met à disposition le bois issu des chutes d'arbres,
- en contrepartie, les personnes volontaires interviennent rapidement pour dégager les voies, dans le respect des règles de sécurité.

### Conditions de participation :

- Être équipé du matériel nécessaire (tronçonneuse, tracteur, remorque, équipements de protection individuelle, etc.),
- Être en capacité d'intervenir rapidement après un épisode climatique,
- Respecter les consignes de sécurité et les éventuelles instructions de la commune.

Ce recensement permettra de constituer une **liste de volontaires mobilisables** en cas de besoin afin d'améliorer la sécurité et la circulation sur le territoire communal.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie en précisant le matériel dont elles disposent.

## SE DÉPLACER AUTREMENT LE TEMPS D'UNE SEMAINE

Du **18 au 22 mai 2026**, l'école de Bougarber participe au **challenge de la Mobilité inter-écoles**.

Cet évènement est l'occasion de s'interroger et de tester de nouvelles façons de se déplacer sur les trajets domicile-école. En « **venant à l'école autrement** », il s'agit d'apaiser les rues avoisinantes et de favoriser les impacts positifs sur la santé et l'environnement.

Pour soutenir cette initiative et faire de cette démarche l'affaire de tous, la municipalité s'engage dans la mise en place de mesures spécifiques. La sécurité des enfants est une priorité, nous sommes tous concernés.

Pour cela, lors de cette semaine, un arrêté municipal interdira aux véhicules l'accès de la place de la mairie le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de **8h20 à 8h50** et de **16h15 à 16h50**.

**Cette semaine-là, et toutes celles à venir, Participons tous à rendre notre centre bourg et sa rue principale sécurisés et apaisés.**

**Roulons aux pas.**

**Respectons les règles de conduite et de stationnement.**

**Respectons nos enfants.**

**Soyons vigilants.**

# L'ÉCOLE DE BOUGARBER S'ENGAGE POUR LA MOBILITÉ DOUCE ET VOUS INVITE À UN VOYAGE DANS LE TEMPS

## Challenge Mobilité Inter-Écoles : Bougeons Malin !

Sur proposition de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, l'école de Bougarber participera au challenge de la Mobilité Inter-écoles du 18 au 22 mai 2026 pour encourager les déplacements à pied, à vélo, en trottinette ou en covoiturage.

## Exposition : "L'école d'autrefois"

En partenariat avec Monsieur Pascal Renaud, responsable du musée « Les outils d'autrefois – la boîte à souvenirs » situé à Labastide Cézéracq, du 8 au 10 juin 2026, une exposition exceptionnelle sera organisée dans la salle communale située en face de l'église de Bougarber : "L'école d'autrefois".

Objets, photos et archives retraceront la vie scolaire au siècle dernier.

Cette exposition sera un formidable outil de travail pour les écoliers de notre village. Ouverte aux familles et plus largement à tous les habitants du village, ce sera une occasion unique de partager des souvenirs et de transmettre cette histoire aux nouvelles générations.

Les horaires d'ouverture au public ne sont pas définis à ce jour. Ils seront affichés sur la porte de la salle communale et sur le site internet de la mairie dès qu'ils seront finalisés.

Ensemble, bougeons pour demain... et souvenons-nous d'hier !  
L'équipe enseignante



## LE SAVIEZ-VOUS ? Des sorcières emprisonnées à Bougarber

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les croyances liées à la sorcellerie étaient très présentes en Béarn. Les sorcières, appelées localement « brouches », faisaient partie des peurs et croyances populaires de l'époque. Le livre "Les sorcières dans le Béarn" rapporte qu'à Bougarber, comme dans d'autres villages béarnais, des personnes accusées de sorcellerie furent emprisonnées « aux fers et aux ceps », c'est-à-dire attachées aux mains et aux pieds.

À cette époque, les guérisseurs et rebouteux inspiraient parfois la méfiance. Leurs connaissances des plantes, des prières ou des remèdes traditionnels pouvaient être perçus comme des pratiques de sorcellerie. Une maladie inexplicable, une mauvaise récolte ou la mort d'un animal suffisait parfois à faire naître les soupçons.

Ces récits témoignent aujourd'hui des croyances populaires et de la vie rurale d'autrefois en Béarn.

Référence : Les sorcières dans le Béarn, p. 30.

Scannez le QR code pour accéder au livre



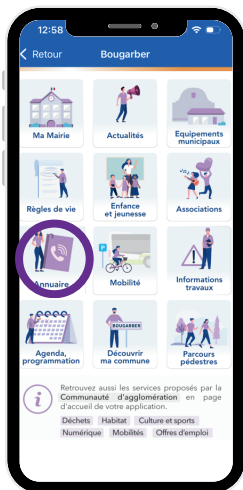
## MA VILLE FACILE, UNE APPLICATION FAITE POUR VOUS

### ENTREPRENEURS DE BOUGARBER : FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

La commune met à disposition un **annuaire des entrepreneurs locaux** accessible dans l'application Ma Ville Facile, rubrique Annuaire / Vie économique.

Cet outil permet de **valoriser les activités et les savoir-faire présents à Bougarber**, tout en facilitant les échanges entre habitants et professionnels.

Artisans, commerçants, indépendants, prestataires de services...



Si vous exercez une activité sur la commune, pensez à vous faire connaître auprès de la mairie afin d'y être référencé.

Une opportunité simple pour gagner en visibilité et participer au dynamisme économique local !

Contact : [l.paletou@bougarber.fr](mailto:l.paletou@bougarber.fr)

Téléchargez Ma Ville Facile (MVF)



SCANNEZ-MOI



SCANNEZ-MOI

# LE 16E TOURNOI EXTERNE DE BOUGARBER PILOTA : UNE ÉDITION À NE PAS MANQUER !



Depuis le 30 mars, le village de Bougarber vibre au rythme du 16e tournoi externe de pilota, un événement sportif et convivial qui rassemble passionnés et curieux autour de cette discipline emblématique du Sud-Ouest. Pourquoi venir ?

La pelote, c'est bien plus qu'un sport : **c'est une tradition, une passion et un esprit d'équipe** qui se transmettent de génération en génération. Venez encourager les joueurs, vibrer au rythme des échanges et profiter de l'ambiance unique de ce tournoi

tous les soirs en semaine. Ne manquez pas les moments forts :

**Vendredi 3 juillet** : Finales en présence d'un marché des producteurs locaux. Une occasion idéale pour allier sport, découverte et dégustation de produits du terroir.

**Samedi 4 juillet** : Clôture en apothéose avec la remise des prix et un repas festif pour célébrer les vainqueurs et partager un moment chaleureux entre participants et supporters.

Que vous soyez amateur de pelote, supporter ou simplement

en quête d'une sortie conviviale, votre présence sera la bienvenue. Ensemble, faisons de cette 16e édition un moment inoubliable !

À vos agendas ! **Notre traditionnel tournoi interne ouvert à tous les Bougarbésiens ou aux membres de l'association se déroulera du 31 août au 10 octobre 2026.**

Une communication vous sera adressée dans vos boîtes aux lettres au mois d'août.



## NOUVELLE ASSOCIATION : ASSOCIATION SPORTIVE LA BOUGARBERSIENNE.

Une nouvelle association sportive a vu le jour début 2026 à Bougarber : l'Association Sportive La Bougarbersienne. Créée dans la continuité de la dynamique déjà engagée autour du trail du même nom, cette nouvelle structure a pour vocation de fédérer les habitants autour du sport, de la convivialité et du partage.

Portée par une équipe de membres actifs motivés, l'association souhaite renforcer le lien entre les générations et développer des événements accessibles à tous, dans un esprit d'entraide, de plaisir et de dynamisme.

Son principal objectif sera l'organisation de l'évènement trail « La Bougarbersienne », dont la prochaine et 6ème édition se déroulera le samedi 26 septembre 2026.

Au-delà de cet évènement phare, l'association ambitionne également de proposer, à partir de 2027, des entraînements sportifs de proximité (course à pied et/ou vélo). Les modalités d'organisation et d'inscription seront communiquées ultérieurement.

Cette nouvelle aventure associative s'inscrit dans la volonté de faire vivre le village à travers des moments sportifs et conviviaux ouverts au plus grand nombre.

L'association remercie par avance l'ensemble des membres actifs, bénévoles, partenaires et habitants qui contribueront à faire vivre ce nouveau chapitre de « La Bougarbersienne ».

Pour tout renseignement complémentaire ou si vous souhaitez être membre actif de l'association, vous pouvez contacter l'association au 06 33 83 32 85 ou par mail [asso.labougarbersienne@gmail.com](mailto:asso.labougarbersienne@gmail.com).

Sportivement,

Arnaud MARSAT, Président.

## HALTE AUX MOUSTIQUES : ADOPTONS LES BONS GESTES



Avec le retour des beaux jours, les moustiques réapparaissent.

Pour limiter leur prolifération, il est essentiel d'éviter les eaux stagnantes autour des habitations.

Pensez à :

- vider les coupelles sous les pots de fleurs,
- couvrir ou vider les récupérateurs d'eau,
- ne pas laisser d'eau dans les seaux, pneus ou bâches, nettoyer régulièrement les gouttières.

Quelques gestes simples permettent de réduire efficacement la présence des moustiques sur la commune.



## L'ÉCOLE EST EN FÊTE !

Pour clôturer cette très belle année scolaire, nous organisons une **grande tombola** avec plus de 1 000 € de lots à gagner : un barbecue, un pack aventure Walygator, un pack nature au Parc Animalier des Pyrénées, et bien d'autres surprises !

Le démarrage des ventes de tickets aura lieu très prochainement : merci de réserver le meilleur accueil aux enfants !

Nous vous invitons également à assister au traditionnel spectacle de fin d'année, présenté par les enfants, **le 26 juin prochain**, au cours duquel aura lieu le grand tirage au sort.

Ouvert à tous, cet événement sera l'occasion de partager un moment convivial et festif en famille ou entre amis; À l'issue de la représentation, à partir de 19h30, l'APEB ouvrira **une buvette et proposera un service de restauration/snacking** afin de prolonger cette belle soirée dans la bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble la fin de l'année scolaire et le début de l'été !

L'équipe de l'Apeb

## ASSOCIATION FONTAINE DE JOUVENCE

Depuis le début de l'année nous avons organisé deux sorties à la journée.

Au mois de Février nous sommes partis en Espagne pour voir les amandiers en fleurs devant les Mailhos de Riglos et visiter le château de Loarre.

En avril nous avons découvert le quartier du Hédas à Pau et la balade en petit train nous a fait découvrir un peu mieux la cité royale. Après un bon repas visite de la cave de Jurançon.

Le 12 juin nous irons passer une journée dans le Gers pour visiter Auch, le château et le village de Lavardens. Si vous êtes intéressés par cette sortie vous êtes les bienvenus, même si vous n'êtes pas adhérent.

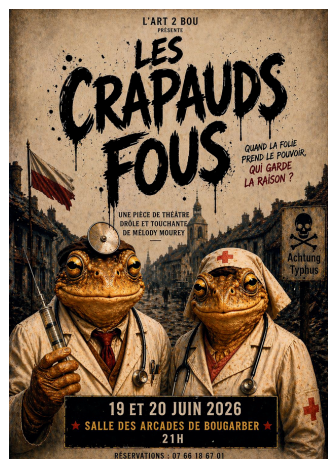
Pour tout renseignement au 06 23 35 77 08 ou fontainejouvence64@gmail.com.

## ACCA DE BOUGARBER - 50 ANS

Cette année, l'association de chasse de Bougarber fête ses 50 ans. A cette occasion, les membres de l'association auront le plaisir de convier les habitants de la commune à un repas gourmand dans une ambiance animée par des cors de chasse, le samedi 30 mai à partir de midi. Des flyers sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres pour les inscriptions.

En espérant vous retrouver nombreux pour célébrer ce bel anniversaire.

## ART 2 BOU VOUS INVITE À DÉCOUVRIR LES CRAPAUDS FOUS DE MÉLODY MOUREY !



L'association **Art 2 bou** vous propose une représentation théâtrale **inoubliable** : **Les Crapauds fous**, une pièce de **Méloody Mourey**, inspirée d'une histoire vraie.

**Dates** : Les **19 et 20 juin 2026**

**Lieu** : Salle des Arcades, Bougarber

**Horaire** : 21h

**Réservations** : 07 66 18 67 01

Venez nombreux pour applaudir cette création et passer une soirée riche en émotions !

Une belle occasion de partager un moment convivial et artistique. L'entrée est au chapeau.

## APPEL À VOLONTAIRES - RENOUVELLEMENT DU CCAS

Suite aux dernières élections municipales, le Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS) est en cours de renouvellement.

La municipalité lance **un appel aux habitants souhaitant s'investir au sein de cette instance de solidarité et de proximité.**

**Toute personne résidant sur la commune** peut intégrer le CCAS et participer aux actions menées en faveur des habitants.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.



## TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE



Plusieurs travaux d'entretien et d'amélioration ont récemment été réalisés sur la commune par les services municipaux et les partenaires techniques.

Travaux effectués par notre employé communal :

- aménagement du vestiaire du hangar communal ;
- mise en place et remplacement de panneaux de signalisation : chemin Lassus, chemin Laplace, Chemin Luchane, chemin Justice;
- travaux sur le portillon de l'école;
- divers travaux d'entretien et réparations du quotidien sur l'ensemble de la commune.

Travaux réalisés par CEGELEC pour le compte du TE64 : dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, les lampadaires du centre-bourg ont été remplacés.

## ATELIER JEUNES - ÉTÉ 2026

La municipalité renouvelle son atelier jeunes du **3 au 7 août 2026**.

Pendant une semaine, les participants contribueront à l'embellissement de la commune en réalisant divers petits travaux de peinture et d'entretien des espaces extérieurs, accompagnés par Cédric, agent communal.

Cet atelier est proposé à **5 jeunes âgés de 14 à 18 ans**.

En remerciement de leur engagement, une rétribution de **90 €** sera versée à l'issue de la semaine.

Envie de t'impliquer dans la vie communale ? Renseigne-toi dès maintenant auprès de la mairie pour t'inscrire !

## APPEL À VOLONTAIRES : REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE COMMUNALE

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), la commune de Bougarber recherche des bénévoles pour renforcer sa réserve citoyenne.

En cas d'intempéries, d'événements climatiques ou de situation d'urgence, les volontaires pourront participer à :

- l'information et l'accompagnement de la population,
- l'aide logistique,
- le soutien aux personnes vulnérables.

Aucune compétence particulière n'est requise, seulement l'envie de s'engager au service de la collectivité.

Rejoindre la réserve citoyenne, c'est contribuer activement à la sécurité et à la solidarité du village.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

## APPEL AUX PASSIONNÉS ET CRÉATEURS LOCAUX !

Dans le cadre de la 3ème édition de notre marché des producteurs organisé le vendredi 3 juillet de 18h à 23h, nous recherchons des habitants passionnés, créatifs et engagés pour venir partager leur savoir-faire et leurs réalisations.

Vous fabriquez des objets artisanaux, créez des œuvres originales ou développez une passion que vous souhaitez faire découvrir ? Cet événement est l'occasion idéale pour exposer, échanger et valoriser vos talents dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Que vous soyez amateur ou expérimenté, votre présence contribuera à faire de ce marché un moment riche en découvertes et en rencontres.

Rejoignez-nous et faites vivre votre passion !

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter Mailys au 0632031011.

### RAPPEL DES RÈGLES DE VIE : NUISANCES SONORES ET GESTION DES DÉCHETS

Afin de préserver la qualité de vie de chacun, il est essentiel de respecter certaines règles de bon voisinage au sein de la commune.

#### NUISANCES SONORES : RESPECT DES HORAIRES

L'utilisation d'équipements bruyants (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, souffleurs, etc.) est encadrée par la réglementation.

À Bougarber, ces activités sont autorisées uniquement aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 09h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00 uniquement

Le respect de ces plages horaires permet de garantir la tranquillité de tous.

#### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ET GESTION DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets verts (feuilles, branches, tontes de gazon...) ainsi que tout autre type de déchets est strictement interdit. Cette pratique est nocive pour l'environnement, la santé et peut entraîner des sanctions.

Des solutions adaptées existent : compostage, broyage ou dépôt en déchetterie.

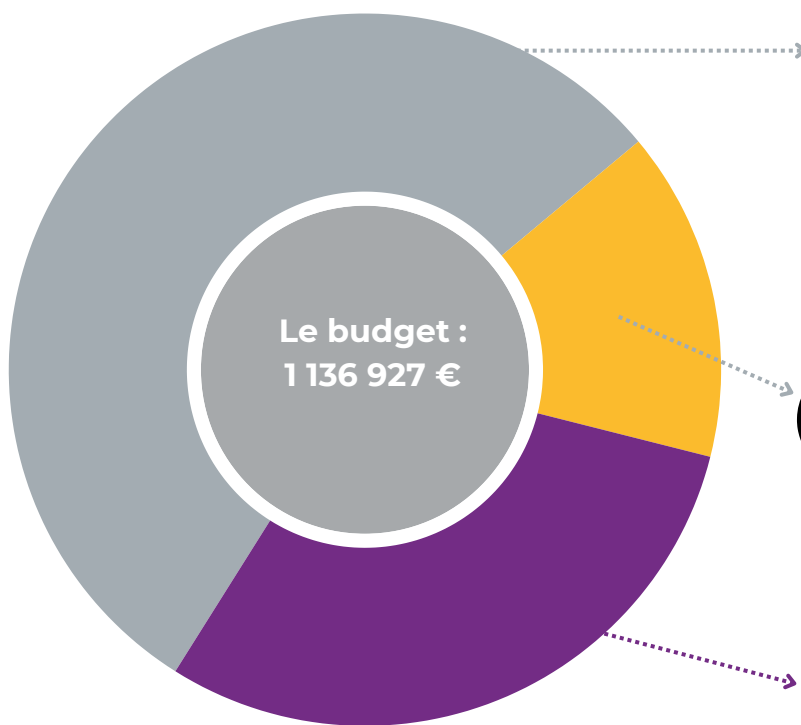
L'accès à la déchetterie est soumis à inscription. Chaque foyer bénéficie de 24 passages gratuits par an.

Pour plus d'informations sur les modalités d'inscription, la gestion des déchets et les règles en vigueur, rendez-vous sur l'application Ma Ville Facile Bougarber, rubrique Règles de vie / Ordures ménagères / Inscription déchetterie.

Comptant sur le civisme de chacun pour faire de notre commune un lieu de vie agréable et respectueux.

# SUPPLÉMENT L'ESSENTIEL DU BUDGET 2026

## DÉPENSES



### FONCTIONNEMENT

Hors épargne de gestion

628 266 €

Charges de personnel : **239 500€** (43%)  
Charges à caractère général ( électricité, entretien bâtiments, carburants...): **271 080 €** ( 38 %)  
Charges de gestion courante ( subventions aux associations, contribution ALSH...): **104 800 €** (17%)  
Charges financières : **3 186 €**  
Fonds de péréquation : **9 700 €**



**Épargne de gestion**  
permettant d'investir sur la commune

172 882 €

**Total fonctionnement : 801 148 €**

### INVESTISSEMENT

335 779 €

Travaux de voirie : **30 000 €**  
Travaux sur réseaux électrique : **25 000 €**  
Travaux sur bâtiments : **25 988 €**  
Aménagement vestiaire hangar : **12 000 €**  
Aménagement bois communal : **45 000 €**  
Défense extérieure contre l'incendie : **12 000 €**  
Matériel : **11 500 €**  
Remboursement de la dette : **35 913€**  
Installation voirie : **3 500€**

L'écart entre le détail et le total en investissement s'explique par l'obligation pour la commune d'avoir un budget équilibré : les dépenses doivent être égales aux recettes.

## RECETTES

### FONCTIONNEMENT

Produit des services : **48 000€** (6%)  
Impôts et taxes: **404 885 €** (51%)  
Report de résultat 2024 : **228 522€** (29%)  
Dotations de l'État : **93 705 €** (12%)  
Autres ressources (produits des services, revenus des immeubles ...): **26 000€** (3%)  
Reprise sur amortissement : **36€**

### INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la TVA : **29 513 €** (9%)  
Taxe d'aménagement : **2 000 €** (1%)  
Affectation complémentaire en réserve : **79 267€** (24%)  
Fonds européens : **52 118€** (17%)



**Prélèvement de la section de fonctionnement**

172 882€ (51%)

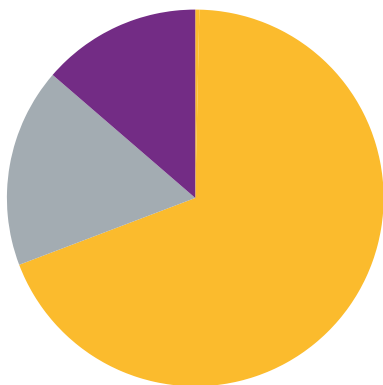
Le budget 2026 de la commune s'élève à **1 136 927€** :

**801 148 €** pour le fonctionnement  
**335 779€** pour l'investissement

## Taux des impôts 2026

En 2026, la Municipalité s'est engagée à ce que les taux communaux d'imposition n'augmentent pas.  
Le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi identique à 2022, soit **24.36%**. Après réfaction par l'État, le produit communal correspond au taux de **10.89 %**.  
Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de **46.10%**.

# L'ESSENTIEL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



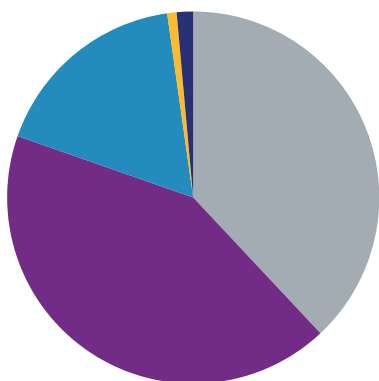
## FONCTIONNEMENT RECETTES

Impôts et taxes: **409 739,27 € (69%)**  
Dotations de l'État : **100 745,25 € (17%)**  
Autres ressources (produits des services, revenus des immeubles ...)  
: **80 536,99 € (13%)**  
Produits exceptionnels : **2047,87 € (1%)**

Les recettes ont diminué de 1.34 % par rapport à celles de 2025 passant de 596 940.99 € à **589 069,38 €** soit - 7 871,61€.

La variation en recettes de fonctionnement est la suivante :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : diminution de 100 % correspondant au remboursement des indemnités journalières suite congés maternité / arrêt maladie ( 6 611,78€ en 2024 et 0€ en 2025)  
Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement restent les mêmes que l'année précédente



## FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **523 865,94 €**.  
Elles se répartissent comme suit :

Charges de personnel : **221 821,94€ (42%)**  
Charges à caractère général ( électricité, entretien bâtiments, carburants...): **199 139,58€ ( 38 %)**  
Charges de gestion courante ( subventions aux associations, contribution ALSH...): **91 167,95 € (17 %)**  
Charges financières : **4 289,47 € (1%)**  
Fonds de péréquation : **7 447,00€ (1%)**

Les dépenses ont diminué de 5% par rapport à celles de 2024 passant de 548 151,13 € à 523 865,94 €, soit - 24 285,19 €.  
Les variations en dépenses sont les suivantes :

- Électricité (art. 60612) : - 23,96% soit -4 430,16 €.
  - Terrain (art. 61521) : -114% soit - 23 477 €, pas de travaux de lamier, ni de terrassement sur 2025.
  - Bâtiment publics (art. 615221) : -176% soit - 7 007,44€
  - Voiries (art. 615231) : + 70% soit + 22 679,40€ => achat de cailloux + 4 002.85 €, fauchage de 2024 + 3 000 €, coupe d'un lamier (de 2024) + 1728 € et 10 jours de location d'une pelle à pneus + 8 000 €.
  - Fêtes et cérémonies : -51% soit - 2 551,79€ => pas d'organisation de cinéma en plein air sur 2025
- Au chapitre 012 – charges de personnel : baisse de 5% soit -10 584.39 €, pas de remplacement, ni d'emploi saisonnier

## INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se sont élevées à **45 258,39 €**. Elles se répartissent comme suit :

-Du Fonds de Compensation de la TVA : **15 461,56€**  
-De la taxe d'aménagement : **4 427,08€**  
-Excédent d'investissement 2024 reporté : **25 369,75 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **124 525,01€**. Les Investissements ont été les suivants :

-Voirie et réseaux : **27 978,05 €**  
-Hangar multi-activités : **11 052 €**  
-Matériel roulant( balayeuse) : **6 240€**  
-Matériel de bureau et scolaire: **501€**  
-Autres immobilisations corporelles (coffret électrique marché des producteurs, tables ext. école, filet tennis city-stade, draisiennes, tables CSC arcades) **11 801,96€**  
-Construction ( grillage fronton, Alarme PPMS école, Clôture école, 1ère phase aménagement bois : **31 953,60€**  
Auquel s'ajoute le remboursement de la dette : **34 998,40 €**